

# Protocole sanitaire

Au vu de la situation sanitaire actuelle, un protocole sanitaire est mis en place pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaire.

L'ALSH a adapté son fonctionnement selon ce protocole.

La structure accueille les enfants de 2 à 12 ans.

07H30-09H00 : Garderie

09H00-17H00 : ALSH

17H00-18H30 : Garderie

Le personnel applique les gestes barrières.

Les familles doivent respecter la distanciation à l'arrivée ou au départ de l'ALSH et respecter les règles spécifiques d'accès.

Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits adaptés.

Dans le protocole, il est indiqué :

- **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas de apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**
- **De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.**
- **Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.**
- **Les accueils doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou au cours d'une activité.**
- **Les familles jouent un rôle important dans le respect des gestes barrières, elles expliquent à leurs enfants les consignes sanitaires à appliquer, elles fournissent à leurs enfants de plus de six ans un nombre suffisant de masque pour la durée de l'accueil (masque « grand public filtration supérieure à 90% », a minima 4 par jour), elles fournissent des mouchoirs en papiers jetables.**

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous la étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant le départ de l'accueil de mineurs.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

- Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs à partir de six ans, pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos (sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée, ex prise de repas, pratiques sportives...). Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.  
Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- Si un enfant ou un adulte présente des symptômes, le personnel prend en charge l'enfant dans une pièce adaptée, prise de température. La directrice en informe les familles qui viennent chercher leur enfant dans les plus brefs délais.
- Si un cas de COVID-19 était détecté à l'ALSH, les familles et le personnel en seront informés rapidement. Les consignes à suivre vous seront détaillées.
- Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Pour plus de renseignements :  
02.98.26.26.48  
[centredeloisirs@mairie-crozon.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-crozon.fr)

Cordialement  
L'accueil de loisirs de Crozon